

Séance du Grand Conseil

Mardi 15 juin 2010

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M. le Président rappelle que, conformément à ce qui a été communiqué aux députés par e-mail au préalable, le point 7 de l'ordre du jour sera traité avant le point 6. Il donne par ailleurs connaissance des résultats de l'équipe de football du Grand Conseil obtenus lors du dernier tournoi de l'administration cantonale vaudoise, qui s'est déroulé à Cheseaux-sur-Lausanne le samedi 12 juin 2010.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations: Yves Ferrari et consorts, Véronique Hurni, Jérôme Christen et consorts. Postulat: Philippe Ducommun et consorts; Michele Mossi et consorts. Pétition: du groupe de soutien "Coordination Asile et Migration Nord Vaudois" en faveur de la famille Kamishi-Uksmajli.</p>			
RENV-CE	3.	<p>(10_POS_193) Postulat Philippe Grobéty et consorts demandant d'étudier une modification de la loi sur les droits politiques (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures)</p> <p>La prise en considération immédiate du postulat et son renvoi au Conseil d'Etat sont acceptés à la majorité, avec 2 non et 3 abstentions.</p>	DINT		
RENV-CE	4.	<p>(10_POS_194) Postulat Jacques Haldy et consorts relatif à la couverture par l'ECA des affaissements sur dolines (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures)</p> <p>La prise en considération immédiate du postulat et son renvoi au Conseil d'Etat sont acceptés à la majorité, avec quelques abstentions.</p>	DSE		

Séance du Grand Conseil

Mardi 15 juin 2010

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	5.	<p>(256) Exposé des motifs et Projet de loi modifiant la loi du 30 mai 2006 sur le découpage territorial et Projet de décret sur la fusion des communes de Fontanezier, Romairon, Vaugondry et Villars-Burquin (Tévenon)(1er débat)</p> <p>Le projet de loi modifiant la loi du 30 mai 2006 sur le découpage territorial est retiré par le Conseil d'Etat, conformément aux explications figurant dans le rapport de la commission et répétées par M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba en séance.</p> <p>(1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 4 du projet de décret sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 114 oui, 2 non et 2 abstentions (majorité des deux tiers requise).</p> <p>(2ème débat) : art. 1 à 4 du projet de décret sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté à l'unanimité.</p>	DINT.	Fardel C.A.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 15 juin 2010

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	6.	<p>(208) Exposé des motifs et projets de lois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur l'agriculture vaudoise</li> <li>- modifiant la loi du 21 novembre 1973 sur la viticulture et</li> </ul> <p>Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pierre-André Pidoux demandant au Conseil d'Etat l'élaboration d'une véritable loi-cadre cantonale vaudoise sur l'agriculture, définissant son rôle, ses buts et ses fonctions</li> </ul> <p>et sur les postulats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bernard Martin concernant l'agriculture et le climat</li> <li>- Bernard Borel et consorts pour la création d'un fond de démarrage pour les projets d'agriculture contractuelle de proximité</li> </ul> <p>et Réponses du Conseil d'Etat au Grand Conseil aux résolutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Michèle Gay Vallotton sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michèle Gay Vallotton sur la fermeture de l'école de fromagerie de Moudon et sur la privatisation de son unité de production</li> <li>- Jacques Chollet et consorts demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès du Conseil Fédéral afin que conformément à l'art. 182 de la loi sur l'agriculture, un service de répression des fraudes soit rapidement mis en place</li> </ul> <p>et à l'interpellation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Philippe Jobin concernant la compétitivité de l'arboriculture vaudoise sur le plan national et international (Suite des débats)(1er débat)</li> </ul> <p>(suite du 1er débat) : art. 73bis nouveau : amdt com refusé par 74 non, 63 oui et 6 abstentions. Art. 74 et 75 acceptés. Art. 76 : amdt com à l'al. 3 accepté avec quelques avis contraires. Art. 76 amendé accepté. Art. 77 : amdt com refusé par 70 non, 57 oui et 1 abstention. Art. 77 non amendé accepté. Art. 78 à 103 acceptés. Art. 104 : amdt com à l'al. 2 accepté à l'unanimité. Art. 104 amendé accepté à l'unanimité. Art. 105 accepté. Fin du 1er débat.</p>	DEC.	Fardel C.A.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 15 juin 2010

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	7.	<p>(272) Exposé des motifs et projet de loi sur les péréquations intercommunales et projet de lois modifiant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF)</li> <li>- la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV)</li> <li>- la loi du 7 mars 2006 sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA)</li> <li>- la loi scolaire du 12 juin 1984 (LS)</li> <li>- la loi du 25 mai 1977 sur l'enseignement spécialisé (LES)</li> <li>- la loi du 25 juin 1996 d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance- maladie (LVLAMal)</li> </ul> <p>et projet de décrets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fixant pour les années 2011 à 2018 les modalités d'application de la loi sur les péréquations</li> <li>- modifiant le décret du 2 octobre 2007 réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises pour la facture sociale (DRPTC) et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats :</li> <li>- Jean-Pierre Grin et consorts demandant au Conseil d'Etat d'étudier la répartition de la facture sociale entre les communes uniquement selon la valeur du point d'impôt</li> <li>- Albert Chapalay demandant au Conseil d'Etat un rapport expliquant les différences administratives et financières qui peuvent résulter d'une nouvelle formule de décompte pour la répartition de la facture sociale Etat-Communes</li> <li>- Jacques Haldy et consorts « répartissons équitablement les charges et prestations sociales »</li> <li>- Michel Golay pour une autonomie véritable des communes(2ème débat)</li> </ul> <p>(2ème débat) : Projet de loi sur les péréquations intercommunales : art. 1 et 2 acceptés. Art. 3: amdt Grobéty à l'al. 1, lit. a est refusé par 92 non, 19 oui et 10 abstentions. Art. 3 accepté. Art. 4 à 18 acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est adopté à la majorité, avec 4 abstentions.</p> <p>Projet de décret fixant les modalités d'application de la loi sur les péréquations: art. 1 à 10 acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté à la majorité avec un certain nombre d'abstentions.</p> <p>LOF : tous les articles sont acceptés. LASV : tous les articles sont acceptés. LARA : tous les articles sont acceptés. LS : tous les articles sont acceptés. LES : tous</p>	DINT.	Ansermet J.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 15 juin 2010

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		les articles sont acceptés. LVLAMal : tous les articles sont acceptés. DRPTC : tous les articles du décret sont acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, tous les projets de lois et de décret sont adoptés par 88 oui et 29 abstentions. Les conclusions de la commission concernant les rapports du Conseil d'Etat aux postulats J.-P. Grin et A. Chapalay sont adoptées (acceptation des rapports). Les conclusions de la commission concernant le rapport du Conseil d'Etat au postulat J. Haldy sont adoptées par 64 oui, 26 non et 28 abstentions (acceptation du rapport). Les conclusions de la commission concernant le rapport du Conseil d'Etat au postulat M. Golay sont adoptées avec quelques abstentions (acceptation du rapport).			
TRAITE	8.	(GC 130) Rapport de la Cour des comptes concernant la Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de Lausanne (CPCL)  Une discussion générale est ouverte sur le rapport de la Cour des comptes relatif à la Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de Lausanne (CPCL). La discussion est ensuite ouverte sur chaque chapitre du rapport. Le Grand Conseil prend acte tacitement du rapport.			
RENV-T	9.	(10_POS_195) Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts pour la création de salles de réunion destinées aux associations à but non lucratif dans le cadre du futur quartier des musées à la gare de Lausanne (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures)	DINF		22/06/2010
RENV-T	10.	(10_POS_196) Postulat Philippe Ducommun et consorts - A quand le retour aux 120 kilomètres à l'heure pour le contournement autoroutier de Lausanne (Ne souhaite pas développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures)	DINF		22/06/2010
RENV-T	11.	(10_POS_197) Postulat Stéphane Montangero et consorts concernant l'interdiction de vente de tabac aux mineurs - pour un véritable plan d'action qui permette l'application des sanctions en plus des mesures de prévention (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures)	DEC, DSAS		22/06/2010

## Séance du Grand Conseil

Mardi 15 juin 2010

de 14 h.00 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	12.	(222) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 10'000'000.- destiné à financer la réalisation des nouveaux centres régionaux d'exploitation des routes cantonales - dépôts des cantonniers, et la mise à niveau des centres existants(1er débat)	DINF.	Wehrli L.	22/06/2010
RENV-T	13.	(274) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit-cadre de CHF 8'600'000.- pour le renforcement au trafic 40t du solde des ouvrages du réseau routier cantonal prioritaire(1er débat)	DINF.	Desmeules M.	22/06/2010
RENV-T	14.	(294) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit-cadre de CHF 9'500'000.- pour financer l'entretien de revêtements bitumineux et améliorer la sécurité et la qualité des routes cantonales(1er débat)	DINF.	Gaille P.A.	22/06/2010
RENV-T	15.	(290) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 6'359'000.- pour la mise en oeuvre de l'étape 1 du socle de la cyberadministration et du guichet électronique (1er débat)	DINF.	Ansermet J.	22/06/2010
RENV-T	16.	(289) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de CHF 14'099'700.- destiné à financer les bases de la cyberfiscalité de l'Administration Cantonale des impôts (ACI)(1er débat)	DINF.	Ansermet J.	22/06/2010
RENV-T	17.	(276) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Daniel Mange et consorts pour la création d'une quatrième piste sur la bretelle semi-autoroute Ballaigues-Orbe	DINF.	Maillefer D.O.	22/06/2010
RENV-T	18.	(246) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jacques Perrin et consorts demandant une modification de certaines règles en matière d'adjudication de marchés publics, notamment par l'introduction d'une clause sociale et la prise en compte fiscale de l'effort de formation fait par les entreprises	DINF.	Zwahlen P.	22/06/2010
RENV-T	19.	(10_INT_324) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Valérie Schwaar et consorts interrogeant si Lausanne verra le bout du tunnel	DINF.		22/06/2010

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :